

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN LOT-ET- GARONNE : DIAGNOSTIC

Sommaire

Introduction et notions

- La précarité énergétique : un enjeu de société
- Les effets pervers de la précarité énergétique sur les ménages
- Les indicateurs de la précarité énergétique : point méthodologique

1^{ère} partie : Territorialisation des enjeux

- La précarité énergétique en Lot-et-Garonne, des disparités importantes entre territoire
- Mobilité dans les territoires : un facteur déterminant de la précarité
- Pauvreté et précarité : même combat ?
- L'inexorable augmentation des coûts de l'énergie
- Illustration du mix énergie sur le Lot-et-Garonne/problématique de chauffage des grands logements
- L'électricité, la première des « énergies secondaires »
- La nécessaire transition des systèmes émetteurs de GES
- Précarité énergétique : spatialisation des enjeux

2^{ème} partie : Lutter contre la précarité énergétique en Lot-et-Garonne

- Les actions du fond de solidarité pour le logement
- Le chèque énergie
- Les dispositifs d'amélioration de l'habitat privé
- Vers un SLIME départemental ?
- Retour d'expérience du SLIME Bordeaux METROPOLE (SOLIHA CREAQ MPS)

Introduction

La précarité énergétique est un enjeu de société de plus en plus fréquent et difficile à interpréter de par la diversité des facteurs qui la définissent.

Afin d'avoir une vision claire sur la thématique, elle fut défini par la loi grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Un cadre réglementaire et une définition simple ont permis de concevoir que :

*« Est en situation de précarité énergétique, une personne qui éprouve dans son logement **des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire** à la satisfaction de ses besoins élémentaires **en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat** ».*

Cette définition légale a permis de mieux identifier l'enjeu sociétal que représente la précarité énergétique en France. Outre l'apport réglementaire et la reconnaissance de la précarité énergétique par la loi, le Grenelle de l'environnement a également permis la création en 2011 de **l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE)** dont les travaux ont permis de disposer d'indicateurs et d'outils pour mieux identifier les ménages en précarité énergétique. Nous apprenons ainsi qu'en 2020, **10,5%** des français ont dépensé plus **de 8% de leurs revenus dans les factures énergétiques de leur logement** et que sur l'hiver 2020-2021, **20 % des Français ont déclaré avoir souffert du froid** dans leur logement. L'ensemble de ces éléments évoqués permettent de situer la précarité énergétique à la croisée des problématiques liées **à la pauvreté et au mal-logement.**

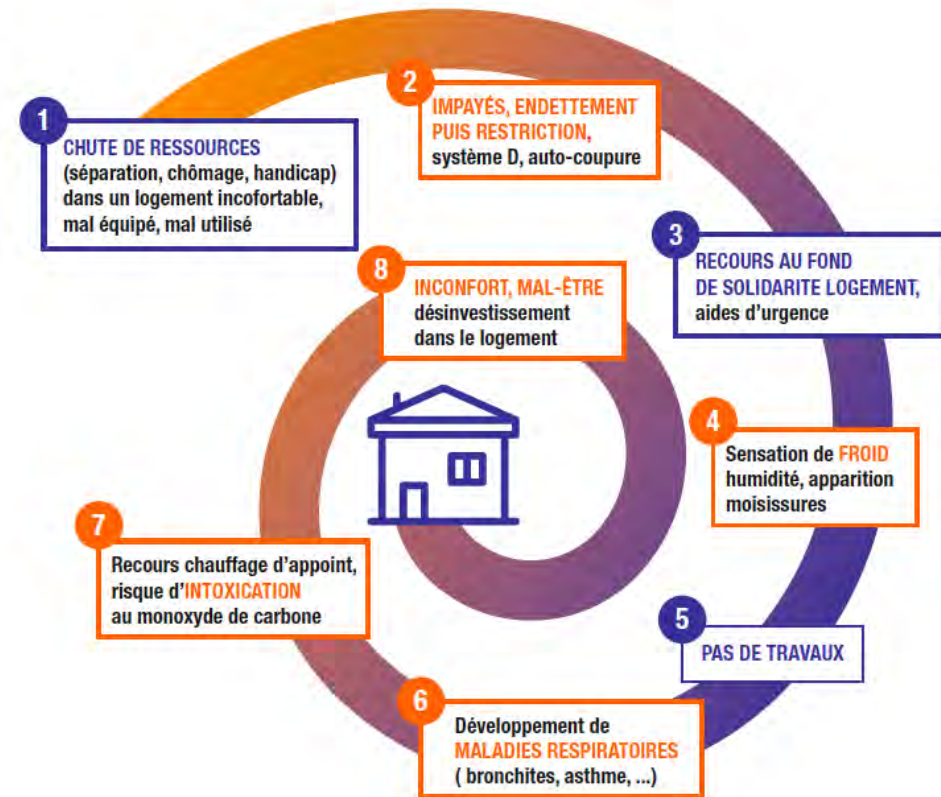
Les effets pervers de la précarité énergétique sur les ménages

Le cycle de la précarité énergétique est complexe et vicieux, en particulier pour les ménages les plus précaires. Les ménages rencontrent de plus en plus de difficultés à payer leur factures d'énergie du fait de leur faible revenu et de la situation de leur logement. Cela fait écho à la situation de la précarité énergétique auxquelles ils font face.

Par ailleurs, bien que multifactoriel, la précarité énergétique se traduit le plus souvent par **une situation économique et sociale changeante entraînant une baisse des revenus. Un coût des énergies de chauffage à la hausse associé à un logement ancien ou mal isolé** sont également les éléments déterminants pouvant exposer une famille à une situation de précarité énergétique.

Les conséquences sont nombreuses. D'un point de vue **sanitaire**, un logement mal isolé, ou trop peu chauffé, entraîne une dégradation de l'air ambiant et l'apparition de moisissures. Les basses températures induisent inconfort, stress et sont favorable au développement de certaines maladies respiratoires et cardio-vasculaires. **Financièrement**, l'augmentation de la part des dépenses énergétiques pour un ménage peut entraîner un arbitrage entre différents postes de dépenses essentielles comme la nourriture.

Les conséquences **sociales** ne sont pas à sous-estimer. Isolement, sentiment de « honte » induit par la dégradation du logement entraînant l'impossibilité de recevoir chez soi peut favoriser l'aggravation d'une situation déjà précaire. Un logement énergivore entraîne une surconsommation énergétique et avec elle des conséquences **environnementales** se manifestant par une émission de gaz à effet de serre proportionnellement plus importante.



I. Devalière, CSTB, 2010

Représentation des conséquences négative qu'entraîne la précarité énergétique

Les parcours de rupture vers la précarité énergétique

Afin de mieux pouvoir identifier et comprendre le phénomène de la précarité énergétique, l'analyse des parcours et des trajectoires des ménages, permet de disposer d'une perception plus éclairée des difficultés que rencontre ces personnes et des points de rupture qui les ont fait basculer dans cette situation. Fortement corrélé à la convergence d'une situation économique précaire et d'un logement mal isolé, de nombreux ménages sont tributaires de l'évolution des prix de l'énergie. La récente hausse des prix de l'énergie, risque d'aggraver une situation préoccupante pour de nombreux ménages aux revenus modestes et de faire basculer des ménages des classes moyennes dans une situation précaire.

Si la précarité touche une pluralité de ménage dans des conditions sociales et économiques variées, cette population reste difficilement quantifiable tant ils sont difficilement mobilisables dans les dispositifs sociaux. Un enjeu important est celui de la captation des « **invisibles** ». Si les propriétaires occupants concernent la grande majorité des logements du territoire, ils ne représentent que 12% des dossiers de recouvrement au niveau du FSL. Ces propriétaires occupants ne se saisissent pas des dispositifs locaux.

De plus, nombreux sont les ménages qui ont préférés restreindre leur consommation d'énergie pour continuer à honorer le paiement de leurs factures quitte à souffrir d'inconfort dans leur logement. Peu de familles réalisent la démarche de contacter les travailleurs sociaux et il existe aujourd'hui une difficulté à les capter, une difficulté accentuée par la réduction du nombre de visites à domicile des travailleurs sociaux du territoire.

Le véritable enjeu pour ces familles est de disposer d'approches personnalisées pour un accompagnement qui permette une sortie de cette situation précaire que ce soit par une amélioration des conditions d'habitat ou un accès à revenu stable.

Les indicateurs de la précarité énergétique : point méthodologique

L'outil GEODIP, développé par l'ONPE permet de cartographier et d'identifier les ménages susceptibles de faire face à une situation de précarité énergétique. Les principaux indicateurs utilisés sont :

- **Le taux d'effort énergétique (TEE)** : est la dépense énergétique rapportée aux ressources du ménage.
La dépense énergétique correspond à l'ensemble des consommations d'énergie : chauffage, production d'eau chaude, cuisson et autres consommations d'électricité. Le seuil fixé est de 8 %.
- **Le taux d'effort énergétique trois premiers déciles de revenu TEE 3D 8%** : Cet indicateur fait intervenir une seconde condition pour éviter de cibler des ménages disposant de ressources jugées confortables. Il se limite aux ménages des trois premiers déciles de revenu disponible par unité de consommation (ce critère permet de pondérer le revenu en fonction de la composition du ménage).
- **La sensation de froid (une approche sensible, déclarative)**: cet indicateur cible les ménages ayant exprimé une sensation de froid pour des raisons qui relèvent de la précarité énergétique (mauvaise isolation du logement, défaillance de l'équipement du chauffage, panne durable, restriction en raison du coup de l'énergie...)

L'indicateur bas revenus dépenses élevées (BRDE): cet indicateur comprend deux conditions, l'une sur la dépense d'énergie des ménages, l'autre sur le revenu restant une fois déduites les dépenses de logement.

Ces indicateurs permettent d cibler les ménages qui doivent assumer une dépense énergétique supérieure à la majorité des ménages alors que leur reste à vivre après imputation des charges nettes liées à leur logement est inférieure à 60% du reste à vivre médian.

Afin de mieux cerner la problématique dans son ensemble, nous avons retenue l'indicateur du taux d'effort énergétique trois premiers décile de revenu

(Source :ONPE)

Atelier précarité énergétique – journée thématique du Plan Départemental de l’Habitat du Lot-et-Garonne

A l’occasion de l’atelier précarité énergétique organisée le 21 septembre 2022 à Port-Sainte Marie, Le département du Lot-et-Garonne renouvelle son engagement dans une politique de prévention et de lutte contre la précarité énergétique.

En ce sens, dans une approche partenariale, cet atelier rassemblant les acteurs de la lutte et de la prévention de la précarité énergétique a été organisé selon un déroulé en trois phases :

- Un premier temps de projection en petits groupes rassemblant travailleurs sociaux, techniciens habitat, représentant des collectivités, élus et technicien visant à décrire un ménage fictif touché par des problématiques de précarité énergétique
- Une seconde phase de restitution qui outre la description du ménage, ouvre à un débat sur les freins et les thématiques abordées
- Enfin dans un troisième temps les participants sont invités à réfléchir à un dispositif idéal de lutte contre la précarité énergétique.



Intervention du bureau d’études SOLIHA et de l’agence Place lors de l’atelier précarité énergétique du 21 septembre 2022

Zoom sur les ménages fictifs traités lors de l'atelier

	Contexte	Sortie de précarité énergétique
Famille 1	Mère seule avec 2 enfants, locataire en campagne, 1300 € de revenus, travaille comme aide à domicile, réside à 30km de son lieu de travail, problèmes de santé liés à l'humidité du logement, arbitre sur le budget alimentation	FSL mobilisé pour des recouvrement de factures, amélioration des conditions de vie ponctuelle, démarche de relogement entreprise, orientation vers le guichet unique France Renov pour inciter le bailleur à réaliser des travaux, dossier ASLL monté, sortie de précarité énergétique difficile car liée aux travaux par le PB
Famille 2	Mère seule avec deux enfants, travaille à temps partiel, bénéficie des aides au logement, locataire en zone rurale, problèmes d'isolation du logement	FSL sollicité pour régularisation d'impayés, orientation vers les fournisseurs d'énergie préconisée puis vers son propriétaire bailleur pour l'inciter à réaliser une demande d'amélioration du logement via France Renov
Famille 3	Personne isolée bénéficiaire du RSA, en recherche d'emplois, suite à une visite du CCAS avec le bailleur, découverte d'un logement en mauvais état nécessitant un désencombrement important et une hospitalisation durant laquelle le bénéficiaire se retrouve en situation d'impayé de factures d'énergie	Sollicitation du CCAS du service FSL pour une aide financière, nettoyage du logement organisé par le CCAS qui a sollicité le FSL pour financer une partie du coût du nettoyage et du rachat de meubles pour organiser une sortie d'hospitalisation
Famille 4	Couple au RSA avec 4 enfants, une mesure éducative en cours, récurrence précarité énergétique, problème psychologique et addiction	FSL mobilisé plusieurs fois, accompagnement social lié au logement est mobilisé, actions éducatives budgétaire et en milieu ouvert sont menées
Famille 5	Homme séparé qui touche AAH et vit avec deux enfants majeurs, famille habite dans une maison gérée par un bailleur public avec double vitrage aux fenêtres, elle est équipée de radiateurs « grille pain » énergivores dans toutes les pièces	FSL sollicité pour des actions curatives pour aider la famille à payer ses différentes factures de chauffage et une aide préventive visant à inciter les ménages à réduire leur consommation, chèques énergies reçus par la famille, aide éducative mobilisée en parallèle

Synthèse des échanges de l'atelier

- **La prise en compte de la problématique de la précarité énergétique dans la lutte contre l'habitat indigne (LHI):**
 - A ce jour les conséquences d'une mauvaise isolation, et d'un chauffage non adapté **sont complètement intégré aux rapports CTH présentés à la COLHI (rubrique précarité énergétique)**. De plus dans les années à venir, il sera de plus en plus complexe de mettre sur le marché des logements non performants. **Les travailleurs sociaux notent en revanche les difficultés qui peuvent survenir à la perspective d'un déménagement** si des travaux obligatoires sont à entreprendre, et que le ménage doit partir. Notamment dans les frais qui peuvent être générés par cette situation mouvante subie plus que choisie
 - **Un des aspects positifs de la démarche réside** en ce que le locataire est obligé de notifier au propriétaire sa volonté de monter le dossier auprès de la COLHI, et donc le propriétaire bailleur est obligatoirement saisie dans le processus.
- **La captation des invisibles et la gestion des problèmes comportementaux :**
 - De nombreux propriétaires occupants sont difficilement mobilisables. Ils ne se saisissent pas des aides mises en place sur le territoire. Les familles ne font pas la démarche de mobiliser les travailleurs sociaux et il y'a une vraie difficulté à les capter. De plus il peut exister des problèmes comportementaux avérés (limitations intellectuelles, problème d'addictologie, problèmes psychiatriques complexes pour lesquels les comportements inadaptés doivent être accompagnés de manière spécifique. Cela souligne l'importance des visites à domicile.
- **La situation de précarité énergétique chez les bailleurs publics :**
 - S'il existe quelques logements énergivores dans le parc public, ils sont relativement rares. La question que l'on doit se poser dans ces cas-là relève probablement plus de l'accompagnement, et de la gestion des comportements dans les logements. Nous avons là des profils qui sont dans la précarité énergétique d'abord à cause de leurs très bas revenus.
- **La coopération inter-opérateurs du territoire :**
 - Le FSL ne permet pas complètement de palier à l'urgence, car il ne voit qu'une petite partie de la problématique. Il semble indispensable aux intervenants que se dessine un cadre « légitime » d'un couple entre techniciens et travailleurs sociaux pour enrichir les diagnostics. A ce jour les retours vers les dispositifs animés sont limités. Si aujourd'hui au niveau de la COLHI, les coordonnées de l'ANAH sont transmises aux propriétaires bailleurs concernés, ceux-ci ne transforment que rarement leur logement face au frein que représente le conventionnement. Une autre dimension de coopération reposera sur l'échelle d'intervention. Il est constaté bien trop de disparité entre les territoires et il y a le souhait d'uniformiser l'action.

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN LOT-ET- GARONNE : TERRITORIALISATION DES ENJEUX

La précarité énergétique en Lot-et-Garonne, des disparités importantes entre territoire

En 2020, en Lot-et-Garonne ce sont **30 639 ménages** qui ont été identifiés en situation de précarité énergétique, soit environ 20% des ménages du département

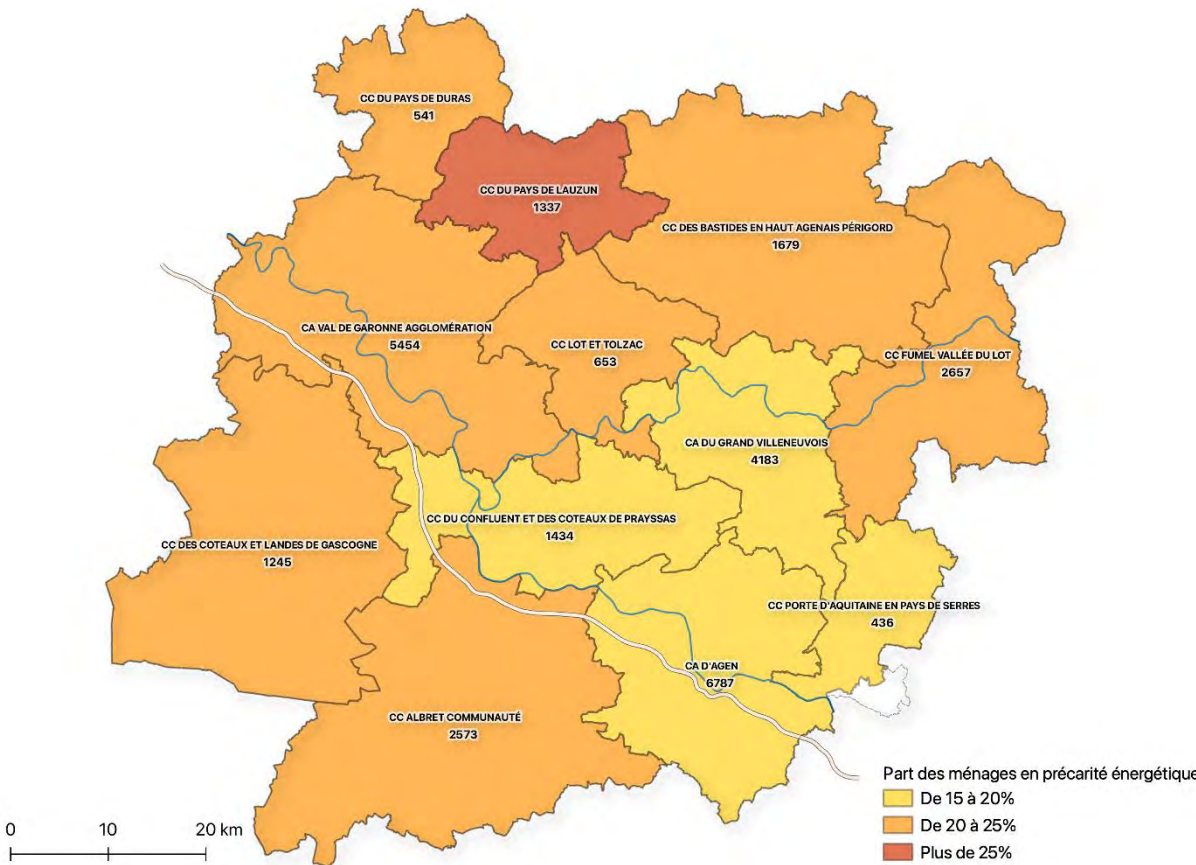
L'Agglomération d'Agen (**6 787**), Val de Garonne agglomération (**5 454**) et l'agglomération du Grand Villeneuvois (**4 183**) représentent **53%** des ménages du département en situation de précarité énergétique.

Sur le nombre de ménages total, la communauté de communes du Pays de Lauzun est la plus touchée par le phénomène, puisque **26,7%** des ménages de l'intercommunalité ont un TEE >8%. S'ensuit la communauté de communes Fumel et Vallée du Lot (**23,6%**), la communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (**22%**) et l'intercommunalité Albret Communauté (**22%**).

De manière générale, les intercommunalités du nord et du sud du département sont les plus concernées par la précarité énergétique.

L'enjeu est de comprendre et caractériser les fragilités de ces territoires afin d'identifier au mieux les populations en situation de précarité énergétique. Pour ce faire, **il convient d'analyser les facteurs de vulnérabilité** comme la précarité économique des ménages, le coût des énergies de chauffages ou encore les caractéristiques du parc bâti qui peuvent expliquer ces tendances. En particulier sur **les communautés de communes du Pays de Lauzun et Fumel Vallée du Lot** qui rassemblent une part importante de ménage en précarité énergétique.

Part et nombre de ménages en précarité énergétique logement TEE > 8%



Cartographie : SOLIHA; Source ONPE – GEODIP

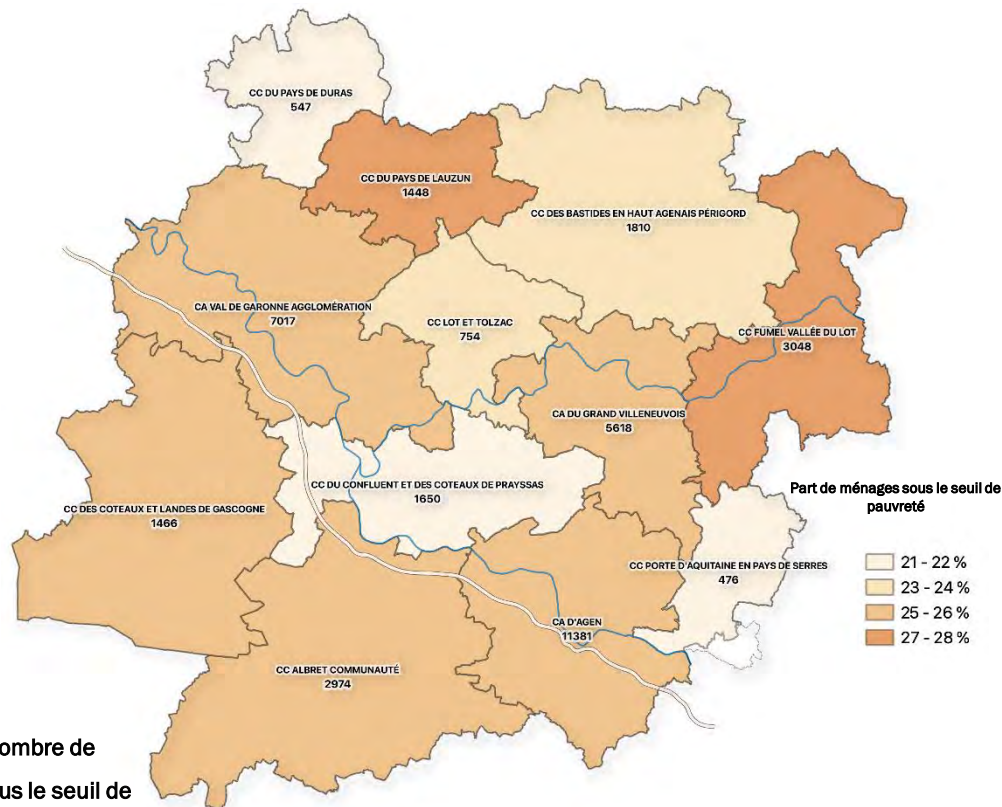
Pauvreté et précarité énergétique : même combat ?

Le premier facteur de vulnérabilité des ménages face à la précarité énergétique reste leur situation économique. La précarité économique des ménages a une relation directe avec le risque de basculer dans une situation de précarité énergétique. Les ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian soit **1049€/mois**) sont les plus à même d'éprouver des difficultés dans le paiement des factures d'énergies. Ils sont également plus rapidement impactés par les variations du prix des énergies.

Le risque pour ces ménages est de devoir faire le choix entre payer ses factures d'énergies et se restreindre sur d'autres postes de dépense (alimentation...), ou de se mettre en défaut de paiement pour garantir un niveau de confort minimal (cf. *rapport de l'état sur le mal logement en France 2022, de la FAP*)

Le taux de pauvreté en Lot-et-Garonne est de **16,8%** en 2019 selon l'INSEE, un **taux supérieur à la moyenne nationale** fixé à 14,6% et **supérieur de près de trois points** à la moyenne régionale fixée à 13,4% la même année. Sur le département ce sont **40 243 ménages** identifiés comme vivant sous le seuil de pauvreté.

Part et nombre de ménages sous le seuil de pauvreté



Traitement : SOLIHA; Source ONPE – GEODIP

On observe que **les trois principaux pôles urbains du département rassemblent** la majorité des logements sociaux du Lot-et-Garonne accueillant le plus grand nombre de ménages sous le seuil de pauvreté. Ce sont ainsi **11 381** ménages pour l'agglomération d'Agen, **7 017**, pour Val de Garonne agglomération et **5 618** pour le Grand Villeneuvois qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Rapporté à la population c'est la communauté de communes du Pays de Lauzun qui affiche la part de ménage sous le seuil de pauvreté la plus importante avec **28,9%** suivie par la communauté de communes Fumel Vallée du Lot (**27,1%**) et l'agglomération du Grand Villeneuvois (**25,9%**). Les communautés de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas (**21,8%**), Pays de Duras (**21,6%**) et Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (**21%**) (aujourd'hui fusionnée avec l'agglomération d'Agen) présentent la part de ménage sous le seuil de pauvreté **la plus faible du département**.

L'enjeu sera d'apporter des solutions financières qui permettent à ces ménages, (en particulier pour les territoires qui regroupent une part importante de ménages en précarité économique et un taux d'effort énergétique important comme sur les EPCI du Pays de Lauzun, Fumel et Vallée du Lot ainsi que sur les Coteaux et Lande de Gascogne) de pouvoir supporter les dépenses énergétiques de leurs logements qui est un besoin essentiel.

L'inexorable augmentation des coûts de l'énergie

Le prix des énergies de chauffage est un facteur de vulnérabilité majeur pour les familles. D'autant plus que le prix des énergies a connu une évolution à la hausse plus ou moins marquée ces 15 dernières années.

Le prix de l'énergie a un effet cumulatif avec la typologie du logement, sa taille, sa performance énergétique et la situation financière des ménages. **L'évolution récente des prix à la hausse en 2022 continue d'accroître la pression sur les ménages les plus fragiles.**

La hausse des prix est particulièrement importante pour l'électricité dont le prix était de **17,88 c€/kWh PCI** en 2021, deux fois plus cher que le fioul domestique et presque trois fois plus cher que le gaz naturel. Le bois granulé et le gaz naturel apparaissent comme les ressources les plus économes.

Cette tendance des prix à la hausse va se poursuivre fortement avec le nécessaire effort de la décarbonation de la production électrique (ENR et nucléaire) selon le dernier rapport prospectif de RTE sur les futurs énergétiques.

Les ménages seront contraints par ailleurs de remplacer leurs systèmes de chauffage au fioul, par d'autres systèmes (Gaz, électricité, bois...) mois émetteurs de GES.

Selon le CRE, le niveau moyen des tarifs réglementés de vente de GAZ au 1er février 2022, aurait été supérieur de **73,7% % HT**, soit 66,5 % TTC par rapport au niveau en vigueur fixé au 1er octobre 2021 sans l'intervention de l'Etat.

Evolution mensuelle des prix des énergies en chauffage individuel depuis 2007

Source : Données du Ministère de la Transition Ecologique / SDES. Dernière mise à jour : novembre 2021 pour les prix du 1er semestre 2021
Euros TTC courants pour 100 kWh PCI. Tarifs usages domestique

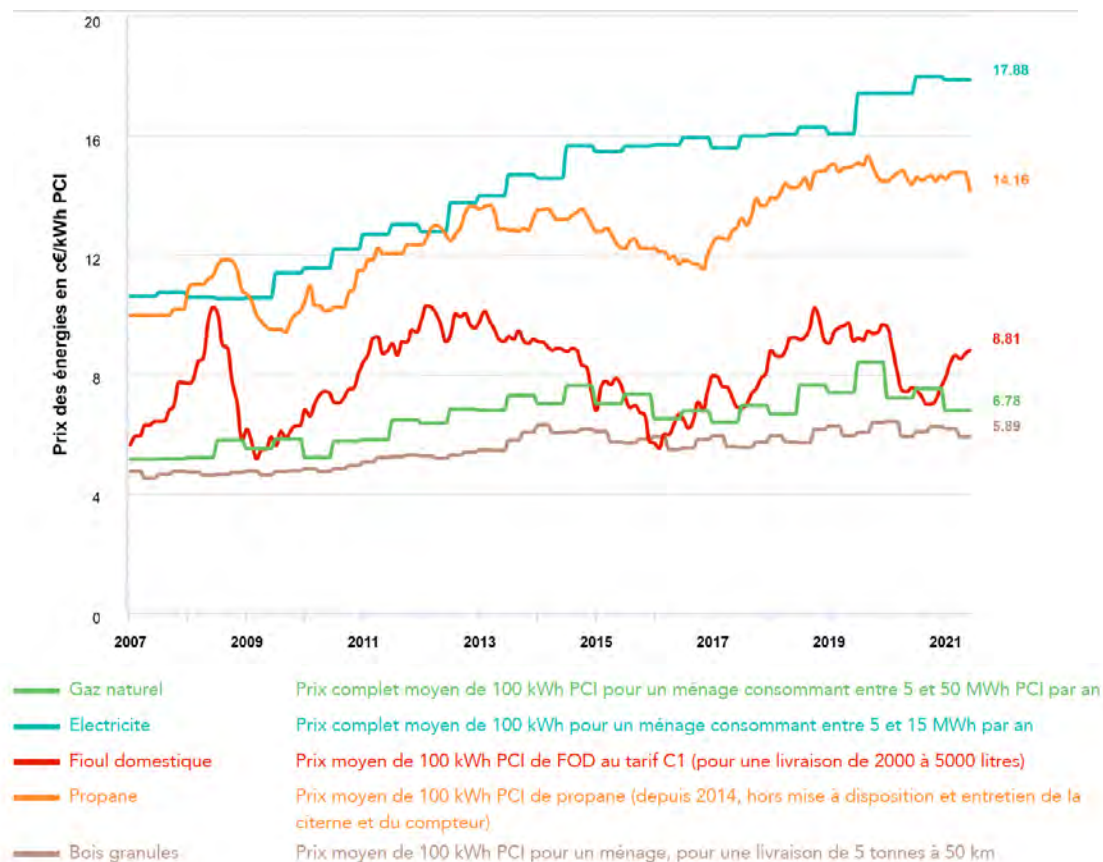


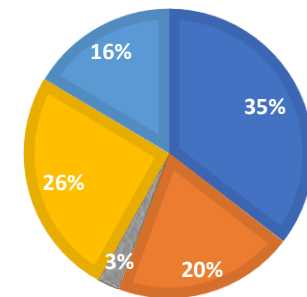
Illustration du mix énergie sur le Lot-et-Garonne/problématique de chauffage des grands logements

Le mix énergétique du département est relativement équilibré avec **l'électricité** comme principale source d'énergie de chauffage. La part de l'électricité dans chaque EPCI oscille autour de 30%.

Le fioul occupe encore une part importante. Il est utilisé par 16% des ménages du département, principalement sur les territoires ruraux non couvert par le réseau de gaz. **Avec le GPL c'est 19% des ménages qui se chauffent avec une énergie fossile.**

Le bois, troisième source de chauffage sur le Lot-et-Garonne occupe une place importante sur les territoires ruraux. Cela peut s'expliquer par la facilité d'approvisionnement. Bien que considéré comme énergie renouvelable et bon marché, il rejette des particules polluantes dans l'air lors de sa combustion. **Le gaz naturel** est utilisé par un ménage sur quatre avec cependant un contraste important entre EPCI. Les principaux milieux urbains présentent une part de ménage chauffé au gaz de ville plus importante, notamment sur l'agglomération d'Agen où le gaz naturel est la principale source d'énergie.

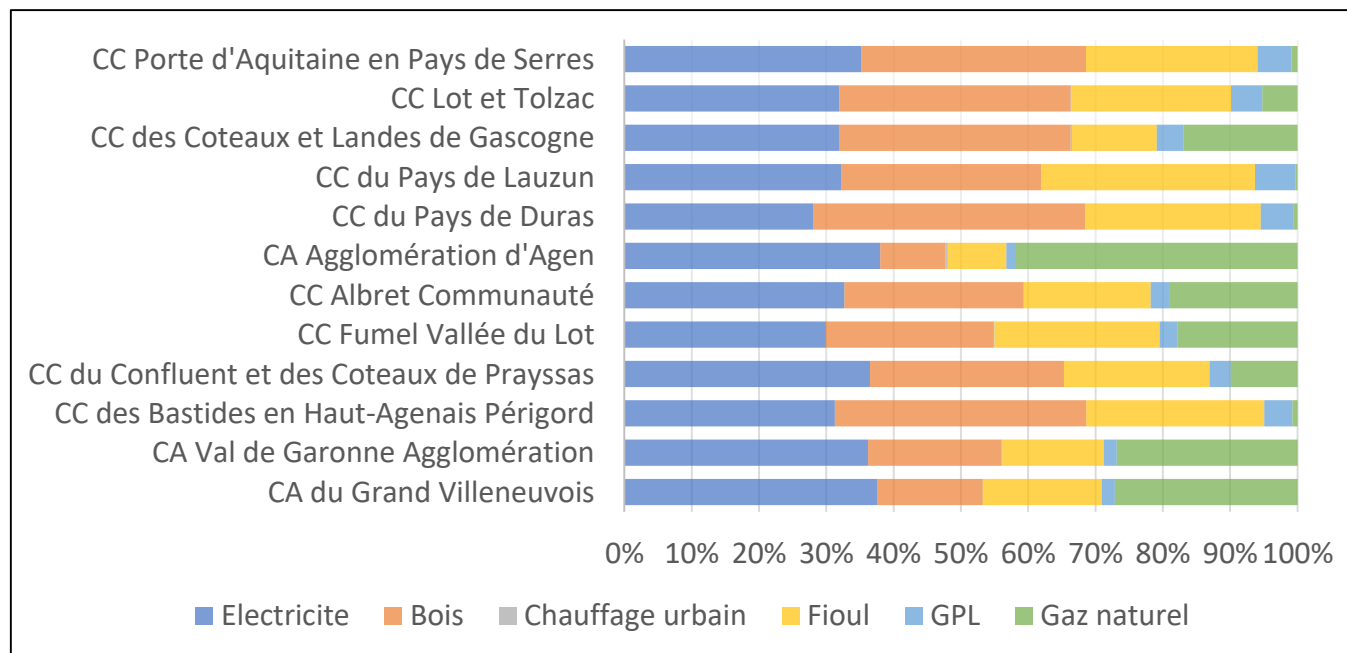
Répartition des typologies de chauffages utilisées par les ménages résidant en Lot-et-Garonne



Traitement : SOLIHA; Source ONPE – GEODIP

❖ **La taille du logement joue un rôle important dans les dépenses énergétiques**, plus un logement est grand plus son coût énergétique sera important. Selon l'INSEE, sur le Lot-et-Garonne en 2018, **42%** des résidences principales sont constituées de **5 pièces ou plus** et 72,6% des logements possèdent 4 pièces ou plus.

❖ En outre, **79,6 % des logements sont des maisons**. Corrélée avec un logement énergivore, la typologie de chauffage peut avoir une incidence importante sur la précarité énergétique des ménages.



Répartition des typologies de chauffages utilisées par les ménages au sein des EPCI du Lot-et-Garonne en 2020

Traitement : SOLIHA; Source ONPE – GEODIP

Portrait de la dépendance liée à l'usage de l'électricité

L'électricité est le **vecteur énergétique** de chauffage principal pour **53 826 ménages** du département. A l'exception de la communauté de communes du Pays de Duras et de Fumel Vallée du Lot, **tous les EPCI du département ont un mix énergétique composé d'au moins 30% d'électricité.**

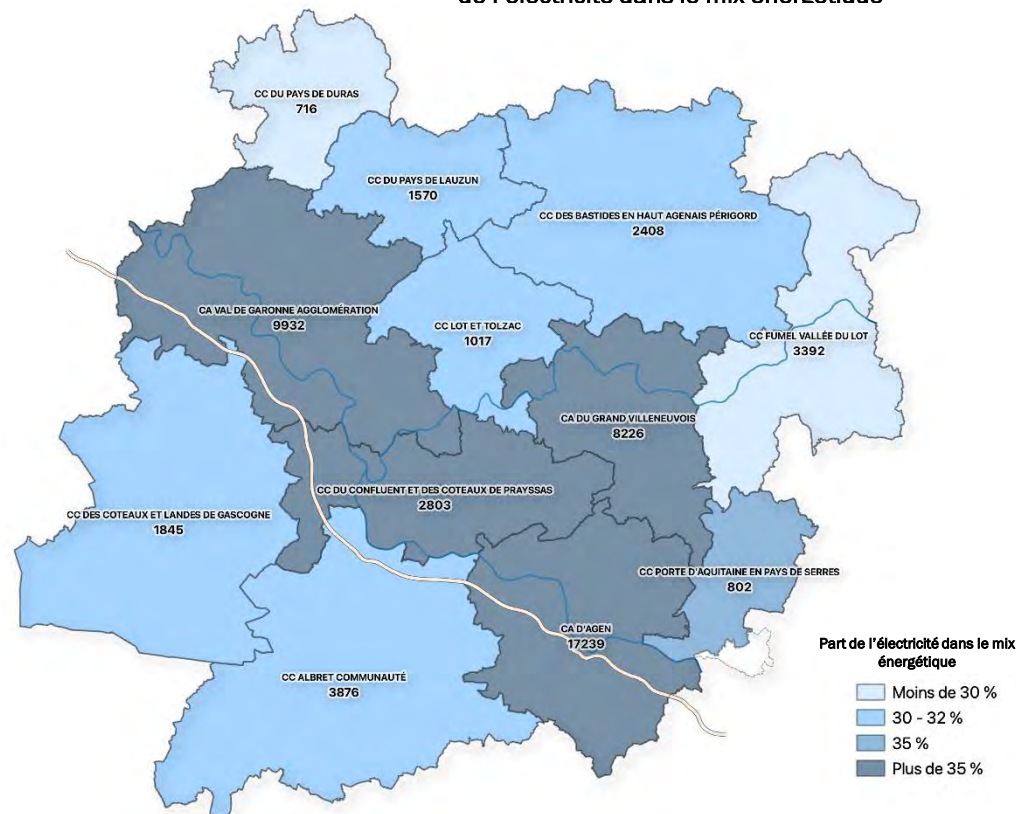
Principale source de chauffage pour les ménages et affichant le prix kWh le plus élevé parmi les sources d'énergie disponible sur le marché. La facture d'électricité peut peser chez les ménages les plus vulnérables, en particulier pour les familles vivant sous le seuil de pauvreté et/ou dans un logement énergivore. En effet, le tout électrique ou l'utilisation d'un chauffage d'appoint électrique, chose courante dans un logement mal isolé peut entraîner le ménage dans un cercle vicieux de dépenses énergétiques non maîtrisées.

Les ménages utilisant l'électricité comme source de chauffage se situent principalement dans la vallée de la Garonne. **L'agglomération d'Agen en particulier, regroupe 32% des ménages du département se chauffant avec l'électricité.**

La transition énergétique doit se faire par le remplacement des sources d'énergie émettrices de GES comme le fioul et le GPL par d'autres moins impactantes comme le Nucléaire ou les ENR. **Pour autant l'énergie électrique ne se stocke pas contrairement à d'autres sources d'énergie (Bois, fioul, gaz), et l'intermittence de sa production en ENR nécessite un couplage avec une source pilotable.**

Sa massification repose sur un réseau toujours plus maillé, connecté, intelligent (smart grid) et donc sur un développement territorial fort et uniforme.

Nombre de ménages se chauffant à l'électricité et part de l'électricité dans le mix énergétique



Traitement : SOLIHA; Source ONPE – GEODIP

**L'électricité produite naturellement, comme les éclairs ou l'électricité statique, n'est pas utilisable en l'état. Elle ne peut pas être considérée comme une source d'énergie. Générée à partir de la transformation d'une source d'énergie au moyen d'un système de conversion, l'électricité est une énergie « secondaire ».*

La transition nécessaire des systèmes de chauffage émetteurs de GES

Le fioul est la **deuxième source de chauffage sur le Lot-et-Garonne** avec **24 933** logements l'utilisant comme source principale de chauffage. On remarque une dépendance plus forte à cette énergie pour les territoires ruraux du nord du département, en particulier sur les communautés de communes du Pays de Lauzun et des Bastides en Haut Agenais Périgord.

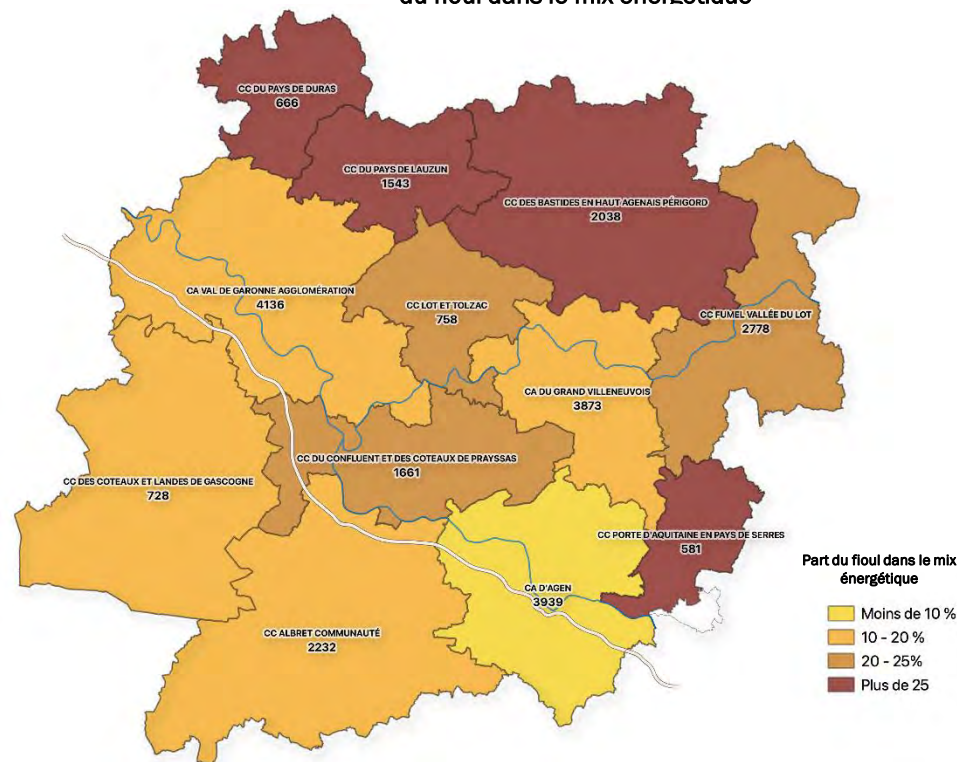
La réglementation en vigueur exclut l'installation neuve de nouveaux équipements fiouls en raison de leurs émissions de gaz à effet de serre trop importante (voir encadré).

Si la dépendance du fioul dans le mix énergétique des EPCI du département est plus importante pour les intercommunalités rurales, on constate qu'en numéraire, les trois agglomérations du département concentrent le plus grand nombre de logements chauffés au fioul.

L'enjeu fort autour des ménages se chauffant au fioul est d'assurer la bonne intégrité de l'enveloppe bâtie pour éviter les déperditions de chaleur et la consommation superflue tout en accompagnant les ménages sur le changement de leur chaudière fioul pour un système de chauffage alternatif.

Suite au décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment. **À partir du 1er juillet 2022**, les équipements neufs installés pour le chauffage ou la production d'eau chaude **devront respecter un plafond d'émissions de gaz à effet de serre de 300 gCO₂eq/KWh PCI**. Ce qui **exclut** l'installation d'équipements neufs fonctionnant **au fioul ou au charbon**.

Nombre de ménages se chauffant au fioul et part du fioul dans le mix énergétique



Traitement : SOLIHA; Source ONPE – GEODIP

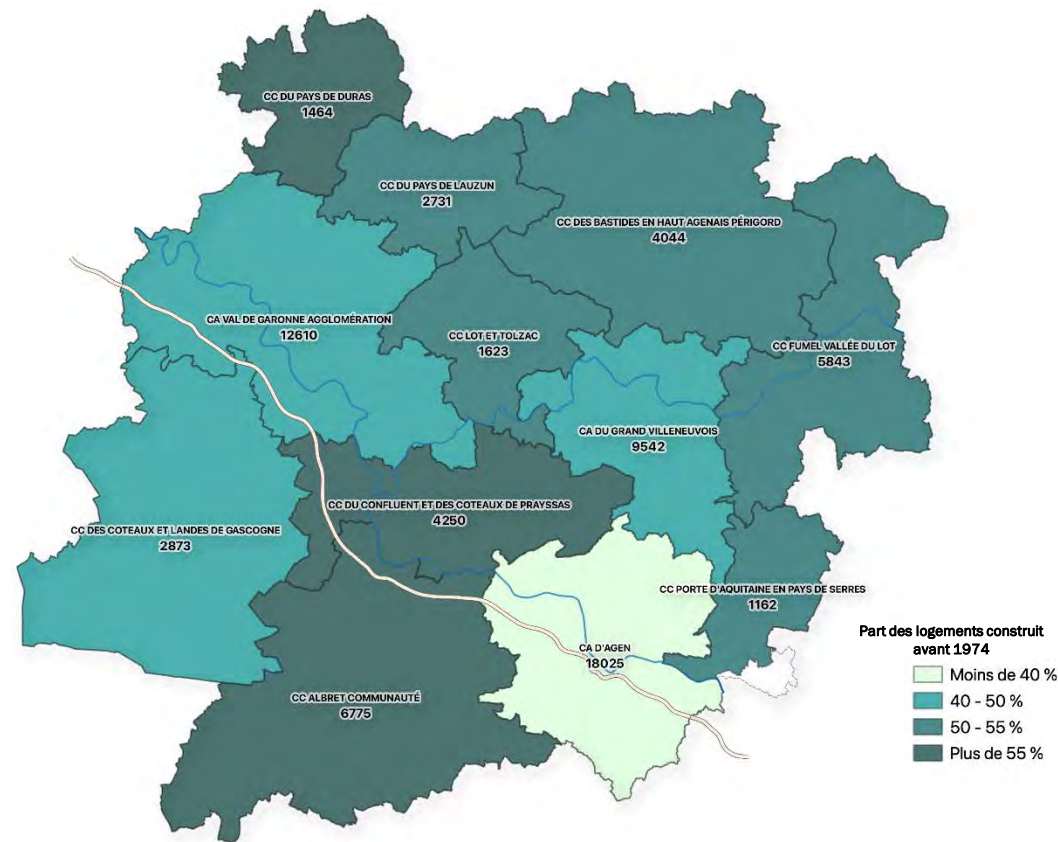
Ancienneté du parc immobilier et performance énergétique des logements

La part des logements anciens construits avant la première réglementation thermique de 1974 est un indicateur permettant de caractériser les logements potentiellement énergivores. C'est la **première réglementation thermique qui a imposé une réduction de 25% de la consommation énergétique dans les logements neufs**. Les logements antérieurs à cette période ne disposent pas d'isolation efficace et induisent en conséquent une déperdition de chaleur importante, augmentant par ricochet les dépenses de chauffage.

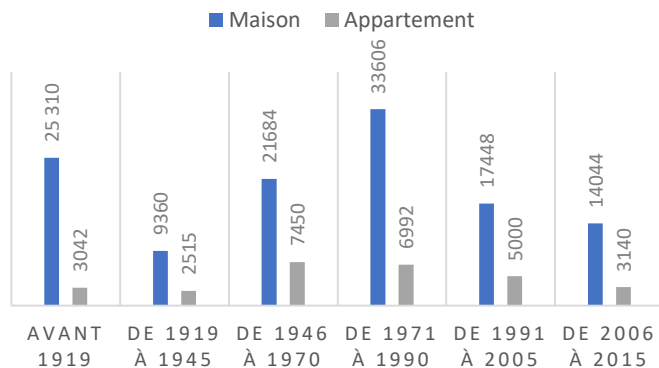
Les EPCI du nord et du Sud du département concentrent la plus importante part de logements construits avant 1974. A l'échelle du département, on observe 6 EPCI disposent dans leur parc bâti de plus de 50% de logements construits avant 1974. Au total, **ce sont 70 942 logements construits avant 1974** sur le département.

L'enjeu est de pouvoir cibler les logements potentiellement énergivores du fait de leurs constructions avant les premières réglementations thermiques.

Nombre de logements construit avant 1974 et part de logement construit avant 1974 dans le total de logement



Résidences principales en 2018 selon le type de logement et la période d'achèvement



Source : Insee

Traitement : SOLIHA; Source ONPE – GEODIP

Industrialisation de la production des logements de l'après-guerre

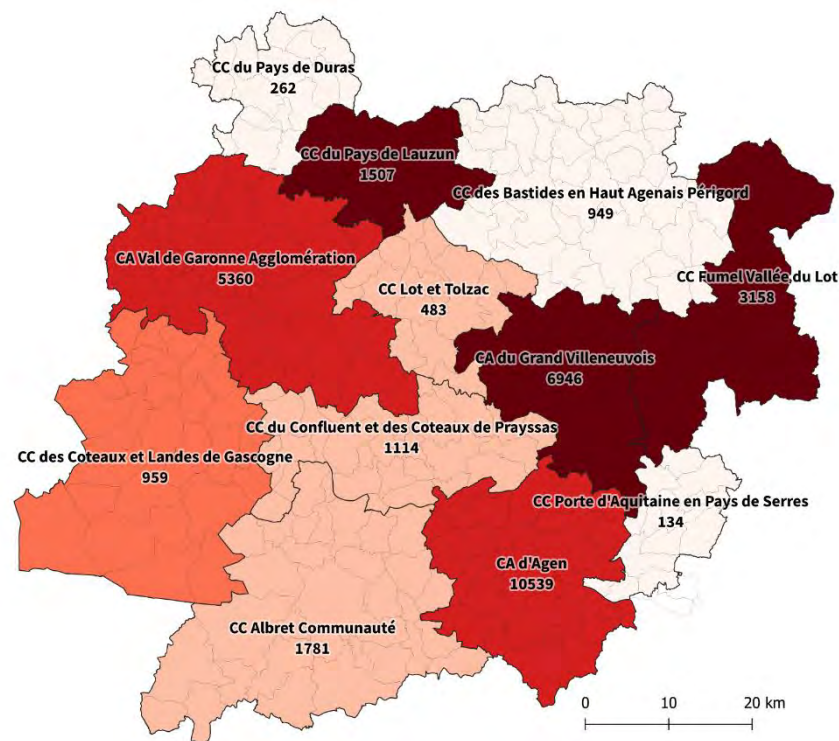
Afin de mieux affiner le parc bâti du département potentiellement énergivore, plus communément dénommée **passoire thermique** (logement dont l'étiquette énergétique est classée F ou G), il convient d'identifier les logements construits sur la période 1949 et 1974.

Les logements construits avant 1949 sans réglementation thermique sont en règle générale de meilleure facture. En effet, ils sont bâtis sur des modes constructifs hérités de savoirs faire propres aux territoires d'implantation. Généralement, leur conception bioclimatique est meilleure que celle des bâtiments conçus sur des procédés pré-industrialisés des années 50' à 70'.

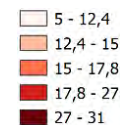
33 192 logements ont été construits sur le département entre 1949 et 1974. La plus grande part de ces logements se situent sur la communauté de communes du Pays de Lauzun (29%), Fumel Vallée du Lot (28%) et sur l'agglomération du Grand Villeneuvois (31%).

Les ventes réalisées sur le département indiquent que la majeure partie des maisons vendues sur le département, construites sur la période 1949-1974, présentent une part importante d'étiquettes énergétiques F et G, à contrario des maisons construites après 1974.

Nombre de logements construits entre 1949 et 1974 et part de logement construit entre 1949 et 1974 dans le total de logement



Part des logements construits entre 1949 et 1974 dans le total de logements

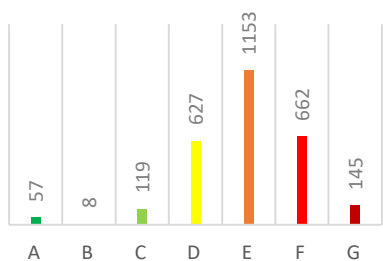


Traitement : SOLIHA; Source : MAJIC3 04/2021

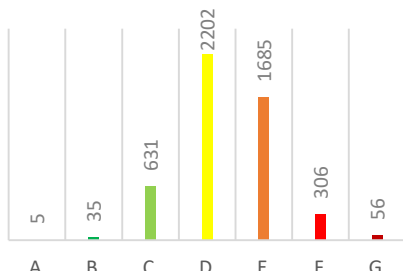
L'Observatoire des DPE, recense 2 771 maisons vendues dont la date de construction est comprise entre 1949 et 1974. **807 de ces maisons soit 29% ont une classe énergétique F ou G.**

Sur la période 1975-2005, ce sont 4920 ventes recensées dont **362 ont une classe énergétique F ou G, soit 7,35%**. Un taux quatre fois inférieur par rapport aux maisons construites entre 1949 et 1974.

Nombre de DPE par étiquette énergétique Lot-et-Garonne - année de construction 1949 - 1974 Maison en vente - 70m² à 130m²



Nombre de DPE par étiquette énergétique Lot-et-Garonne - année de construction 1975 - 2005 Maison en vente - 70m² à 130m²



Traitement : SOLIHA; Source : Observatoire DPE ADEME

Parc privé potentiellement indigne, quels enjeux ?

L'analyse du parc privé potentiellement indigne sur la base des fichiers fonciers fait apparaître la part des logements dégradés sur le département. Bien que ces critères d'analyse ne recoupent pas exclusivement ceux de la précarité énergétique, ils peuvent participer à la construction d'un indice de fragilité des territoires.

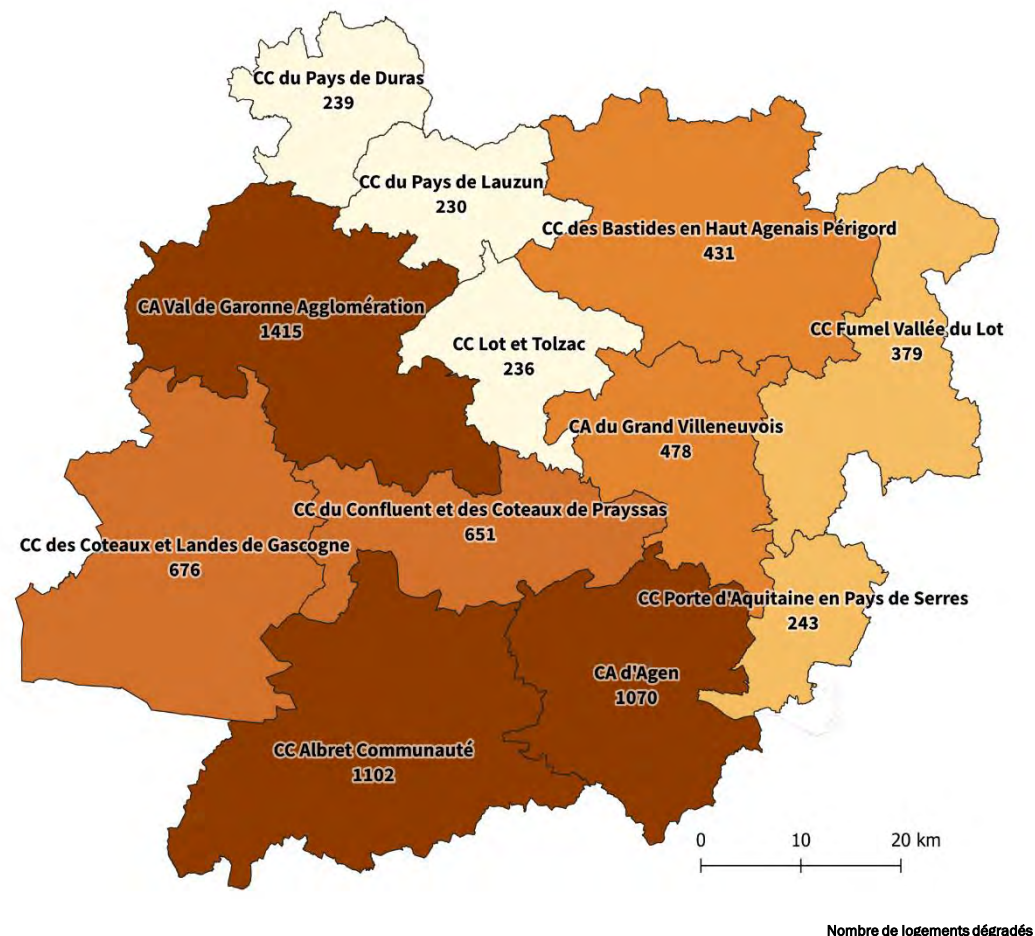
Souvent les logements dégradés sont anciens, vacants, et mal adaptés aux usages actuels, et aux système de chauffage ou réseaux de chaleur modernes.

Val de Garonne agglomération, la communauté de communes Albret Communauté et l'agglomération d'Agen sont les territoires les plus concernés par l'habitat potentiellement indigne avec respectivement **1 415, 1 102 et 1 070 logements présentant un niveau de dégradation supérieur à 6.**

Ces chiffres prennent en compte seulement les logements occupés et excluent les logements vacants.

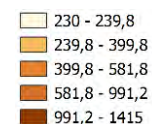
Il convient de cibler ces logements, en particulier sur les territoires combinant une précarité énergétique importante et une part élevée de ménages vivant sous le seuil de pauvreté pour engager des actions correctives.

Nombre de logements potentiellement indigne
(niveau de dégradation 7 et 8)



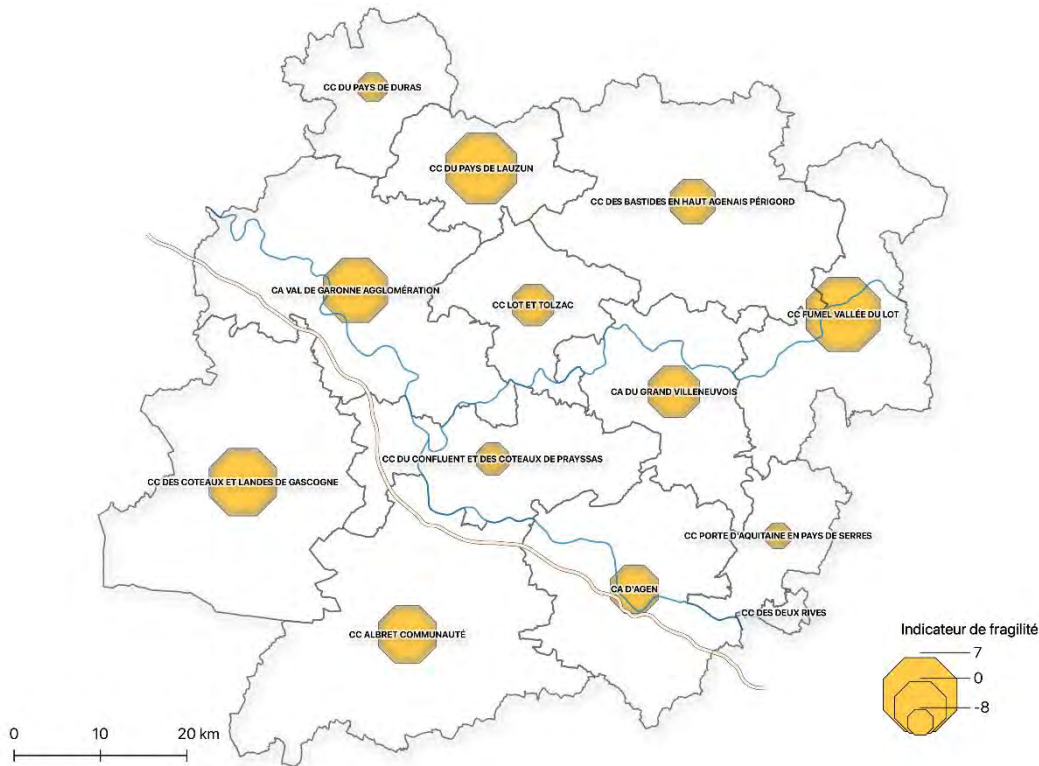
Traitement : SOLIHA; Source: MAJIC3 04/2021

Nombre de logements dégradés



Précarité énergétique : spatialisation des enjeux

Indice de fragilité face à la précarité énergétique



La précarité énergétique est prégnante sur le département. Elle touche un ménage sur cinq avec une intensité contrastée entre territoires, ruraux et urbain. Les fragilités sont nombreuses (âge du parc, mode de chauffage, niveau de ressources, mobilité etc..) et bien que des dispositifs existent, leurs efficacités restent à nuancer face à l'ampleur du phénomène sur le Lot-et-Garonne.

Si les trois agglomérations concentrent une partie de ces situations, les territoires ruraux sont fortement impactés par la précarité énergétique. Dès lors, il convient de mettre en place des actions ciblées et adaptées de préventions et d'amélioration de la performance énergétique en particulier sur certains EPCI.

Au regard de cet indicateur, les trois territoires les plus fragiles faces au phénomène de précarité énergétique, sont les communautés de communes Fumel Vallée du Lot (score de 7) Pays de Lauzun (score de 6) et Coteaux et Landes de Gascogne (score de 5).

Parmi les trois centres urbains, l'agglomération d'Agen affiche une fragilité moindre à contrario de Val de Garonne agglomération avec un score de 4. La communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serre affiche le score le plus bas -8 suivi par l'EPCI du Pays de Duras -7 et du Confluent et des Coteaux de Prayssas -6

Afin de caractériser les territoires les plus vulnérables faces au phénomène de précarité énergétique, des indices ont été générés en rapportant les facteurs de vulnérabilité (TEE logement et mobilité, précarité économique, logements construits entre 1949 et 1974, logements potentiellement indignes) à la moyenne départementale.

Cette indice a été construit en attribuant une « note » qui varie de - 2 à + 2 en fonction de l'intensité de ces indicateurs de vulnérabilité par EPCI en corrélation avec la moyenne départementale.

Cet indicateur qui se matérialise par un score (plus le score est élevé, plus le territoire est vulnérable face à la précarité énergétique) permet de faire ressortir des enjeux contrastés de priorisation de l'action politique, à l'échelle départementale.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN LOT-ET-GARONNE

Les actions du Fond de Solidarité pour le Logement

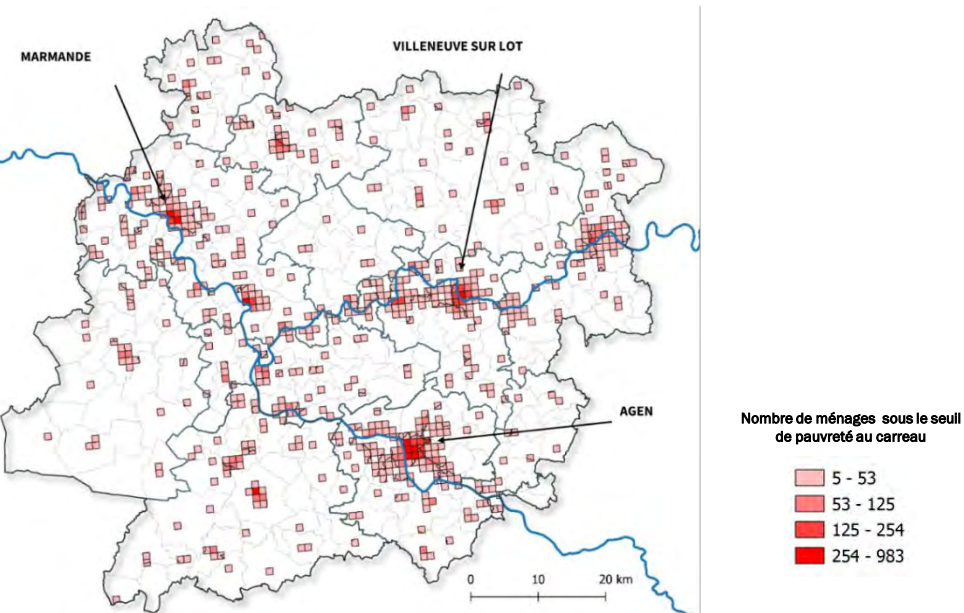
Le fond de solidarité logement (FSL) est un dispositif qui permet d'assurer une aide financière pour les ménages à faibles revenus dans le paiement de leurs factures liées au logement. Dans le Lot-et-Garonne, ce sont 11 partenaires financiers qui sont mobilisés à l'aide de 46 services instructeurs pour accompagner les ménages dans leurs démarches et l'obtention d'une aide financière.

Les instructeurs de dossiers FSL peuvent être de différentes natures (CMS, C.C.A.S. structures hospitalières associations..), leur localisation sur le département est en corrélation avec les territoires qui concentrent une part importante de ménages sous le seuil de pauvreté, en particulier les trois agglomérations du département, mais aussi sur des pôles secondaires comme Fumel, Casteljaloux ou encore Nérac. 74% des demandes ont été réalisées en 2021 via les 8 centres médicaux sociaux du département.

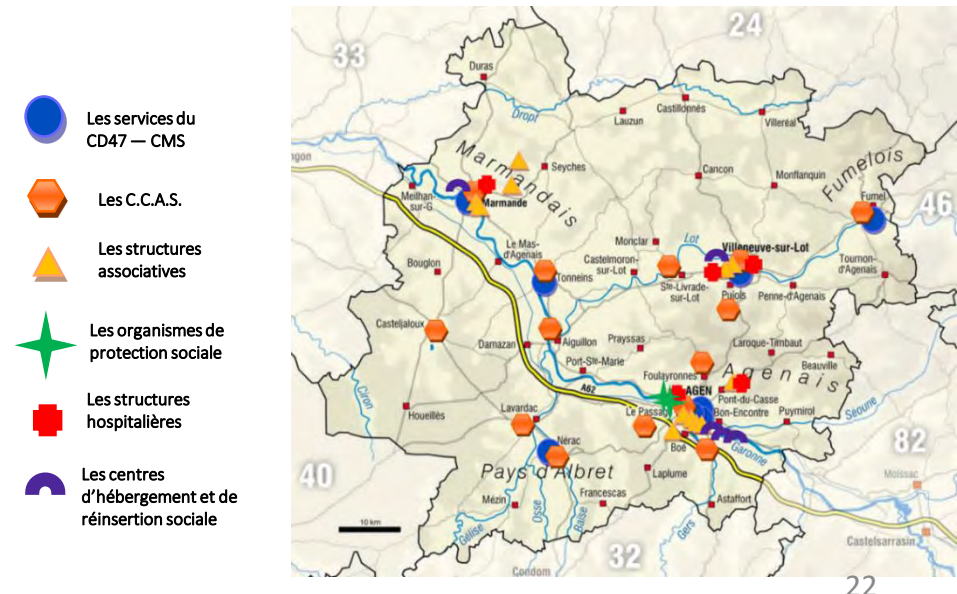
En 2020, 400 835,15€ ont été accordés sous forme de subvention et 172 790,76€ sous forme de prêts.

La représentation des données carroyées permet d'observer à l'échelle du département des zones/secteurs stratégiques regroupant les fortes concentrations des ménages vivant sous le seuil de pauvreté dans un rayon d'1 km. Ainsi, Marmande, Villeneuve-sur-Lot, Agen sont les plus concernées.

Nombre de ménages sous le seuil de pauvreté données carroyées au 1km



Répartition des services instructeurs du FSL sur le département



Source : FSL 47 – Comité des financeurs

Le FSL, un acteur départemental majeur de la lutte contre la précarité énergétique

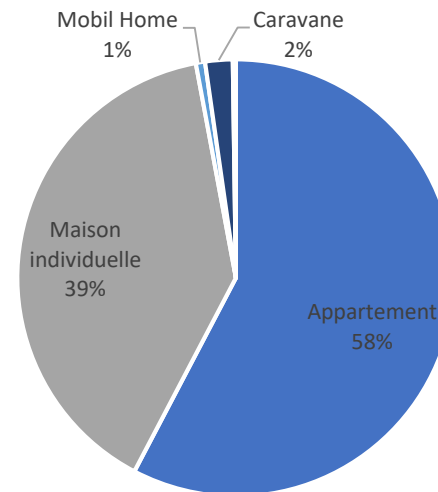
En 2021, **442 ménages** (certains ménages peuvent mobiliser une aide FSL plusieurs fois dans l'année) ont été accompagnés par le FSL pour une demande d'aide ENERGIE.

Plus de la moitié de ces demandes émanent de ménages vivant dans un appartement (**58%**) et **39%** en maison individuelle.

Concernant la nature des aides demandées, la majorité (58%) concernent des aides pour l'électricité. Un constat cohérent avec le prix élevé de cette énergie et son omniprésence sur le territoire, en particulier sur ceux présentant un important taux de ménage sous le seuil de pauvreté. Ce taux monte à **63%** en ajoutant les subventions préventive pour l'électricité.

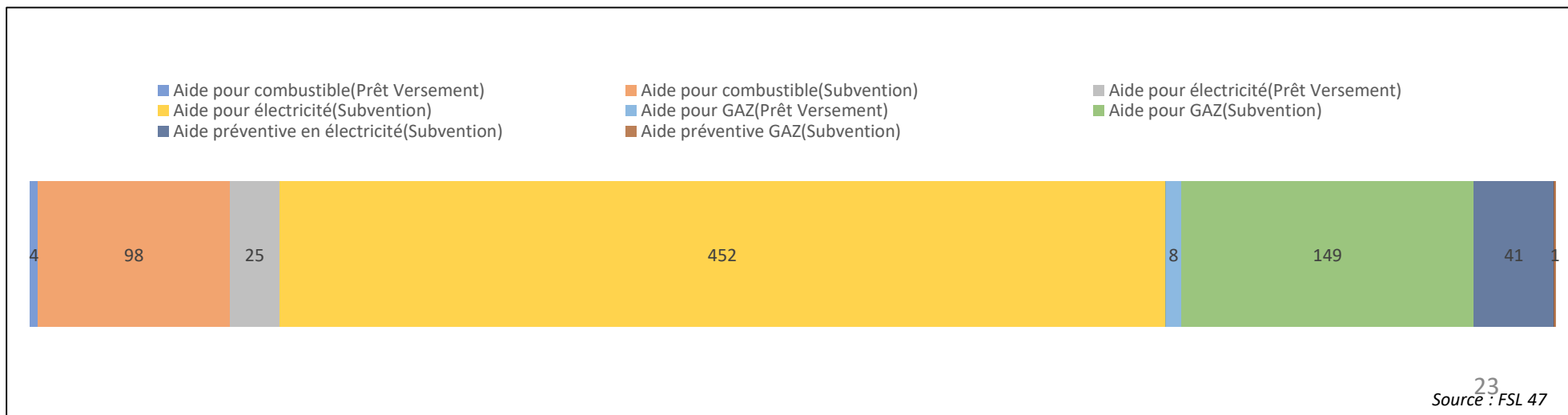
Les subventions pour le gaz y compris les aides préventives représentent 19% des aides, les aides combustibles 12% des demandes.

Typologie de logement concernés par les aides accordées par le FSL en 2021



Source : FSL 47

Nature de l'aide accordée en nombre de dossiers en 2021



23
Source : FSL 47

Une action proportionnée face aux enjeux ?

Au regard du nombre de ménages en précarité énergétique sur le département (30 639) et du nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté (40 243), on observe **un contraste avec le nombre de dossiers accompagné par le FSL**.

442 familles ont été accompagnées avec une disparité géographique assez importante.

Les EPCI du Pays de Lauzun et Fumel Vallée du Lot sont deux territoires avec une part de ménages en précarité énergétique importante (plus de 20%) mais dont le nombre de dossiers est limité. Par exemple 28 dossiers ont été réalisés sur le Fumelois en 2021 alors que 2 857 ménages sont identifiés en précarité énergétique. 15 dossiers ont été réalisés sur la communauté de communes du Pays de Lauzun pour 1 337 ménages en précarité énergétique.

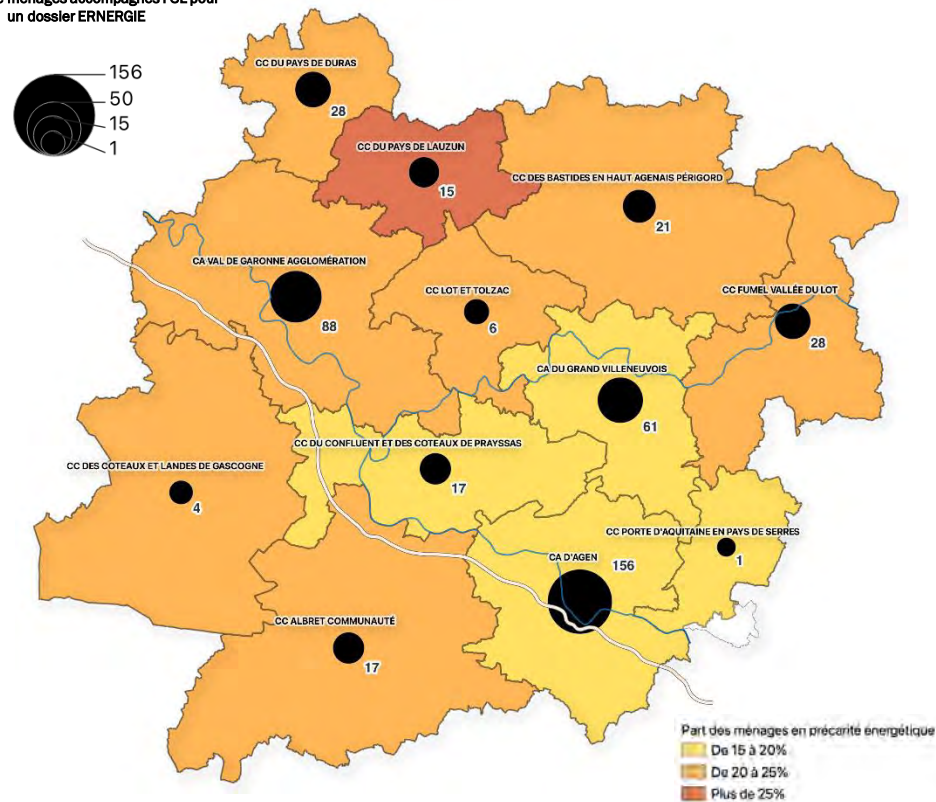
L'EPCI des Coteaux et Landes de Gascogne n'enregistre que 4 dossiers alors que 1 245 ménages ont un taux d'effort énergétique de plus de 8% pour leurs dépenses énergétiques et que 1 466 ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

La plus grande concentration de dossier se situe sur l'agglomération d'Agen (156 dossiers) mais reste relativement faible au regard du nombre de ménage en précarité énergétique (6 787) .

De plus, le FSL ne permet pas complètement de pallier l'urgence de la situation de précarité énergétique des ménages du département. Seulement une partie de la problématique est traitée par le FSL.

Le profil des personnes accompagnées a aussi sensiblement changé. En 2005 était octroyé 20% de prêt avec un public en capacité de régler les mensualités, aujourd'hui on est à 7% de prêts sur les dossiers énergie. On constate une augmentation de dispositifs palliatifs (coup de pouce, chèque énergie etc..)

Nombre de ménages accompagnés FSL pour un dossier ERNERGIE



Source : FSL 47 - Geodip

Le chèque énergie : un coup de pouce pour les plus précaires

Introduit par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en 2018 en remplacement des tarifs sociaux d'énergie, le chèque énergie permet d'apporter **un soutien financier annuel** aux ménages pour le **règlement des factures énergétiques** ou pour la **réalisation de certains travaux de rénovation**.

Son montant se situe entre **48 € et 277€**, un montant qui varie en fonction du revenu fiscal de référence.

En France, **5,7 millions de ménages ont reçu un chèque énergie en 2019** pour un total de 812 millions d'euros. Directement envoyé aux ménages, la quasi-totalité de ces chèques (94%) ont été utilisées pour régler des factures de gaz ou d'électricité. D'après une étude du Ministère de la Transition Ecologique **57% des bénéficiaires du chèque énergie sont des ménages en précarité énergétique**. Selon cette même étude, le chèque énergie aurait permis de sortir 500 000 ménages de la précarité énergétique.

Cette année un cheque énergie complémentaire va être mis en place pour compenser les hausses de 15% des prix de l'énergie pour janvier 2023 mais l'inquiétude persiste pour autant concernant une partie des classes moyennes qui n'étaient jusqu'alors pas en situation de précarité.

Montant du chèque énergie selon le niveau de revenu fiscal de référence (RFR) par unité de consommation (UC)

Ménage	RFR inférieur à 5 600€ par UC	RFR de 5 600 à 6 700 par UC	RFR de 6 700 à 7 700 par UC	RFR de 7 700 à 10 800 par UC
1 personne (1 UC)	194 €	146 €	98 €	48 €
2 personnes (1 UC + 0,5 UC)	240 €	176 €	113 €	63 €
2 personnes + 1 personne et plus (1 UC + 0,5 UC + 0,3 UC)	277 €	202 €	126 €	76 €

Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé déjà mis en place sur le département et programmes

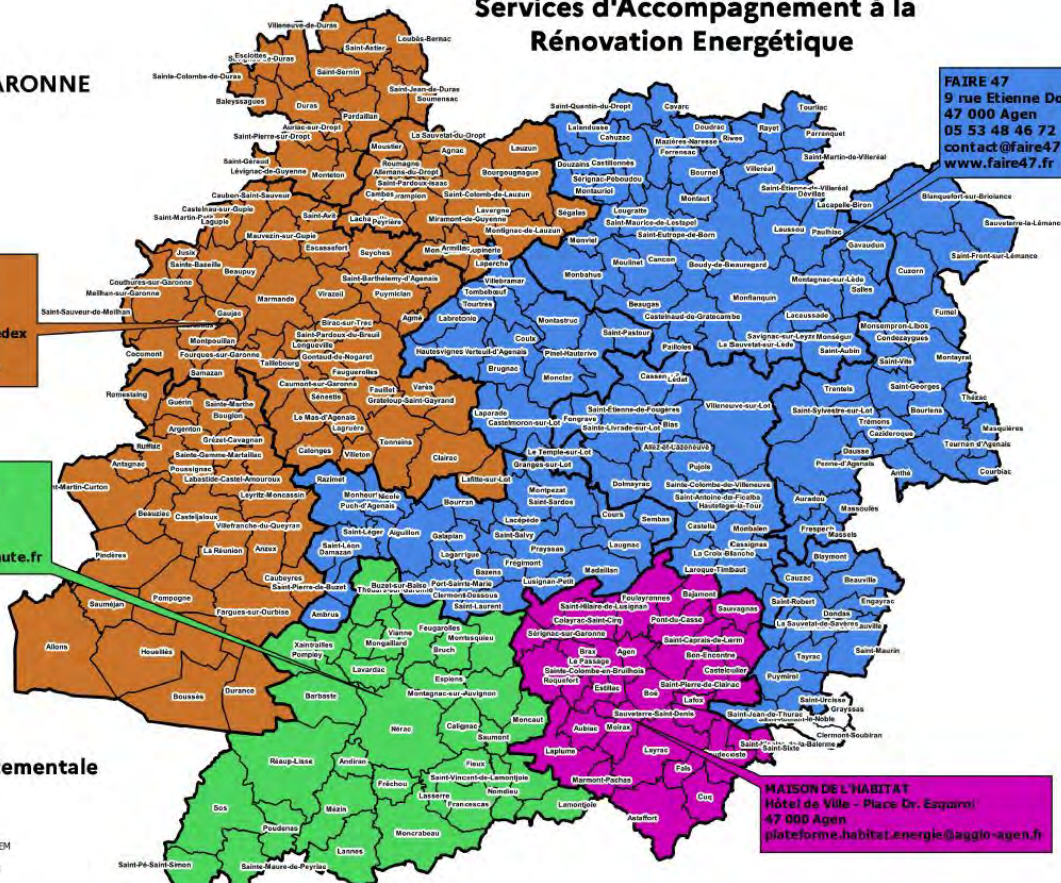
Services d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique


**PRÉFET
 DE LOT-ET-GARONNE**
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

**VAL DE GARONNE
 AGGLOMÉRATION**
 Place du Marché
 BP 70305
 47 213 MARMANDE Cedex
 0 800 47 01 47
 habitat@vg-agglo.com

ALBRET COMMUNAUTÉ
 10 place Aristide Briand
 Centre Haussmann
 BP 39 - 47 600 Nérac
 06 47 11 07 34
 habitat@albretcommunaute.fr

**Direction départementale
 des territoires**
 Réalisation : DDT Lot-et-Garonne
 Echelle : 1/430 000 (au format A4)
 Source : DDT47
 Édition : 18 janvier 2021 - DDT/SUH/UHEM
 Référentiel : ©IGN - BD Parcellaire®
 SIGH7/Habitat(Martin)/SARE/SARE_47.gcz



FAIRE 47
 9 rue Etienne Dolet
 47 000 Agen
 05 53 48 46 72
 contact@faire47.fr
 www.faire47.fr

MAISON DE L'HABITAT
 Hôtel de Ville - Place Dr. Esquirol
 47 000 Agen
 plateforme.habitat.energie@agglo-agen.fr

Source: DDT47

Les services d'accompagnement à la rénovation énergétique est un dispositif qui permet de faciliter l'accompagnement des ménages du Lot-et-Garonne . Ce dispositif permet d'assurer un service d'informations continue. Ces guichets d'information assurent un premier conseil notamment pour les écogeste qui permettent une économie des factures énergétiques d'eau et d'électricité. Ces conseils peuvent être accompagné d'une visite au domicile

Ce service permet également l'accompagnement des ménages dans le montage de certains dossiers de subvention comme les CEE ou les aides MaPrimeRénov.

Ces guichets sont également des passerelles avec les opérateurs ANAH

Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé déjà mis en place sur le département et programmes

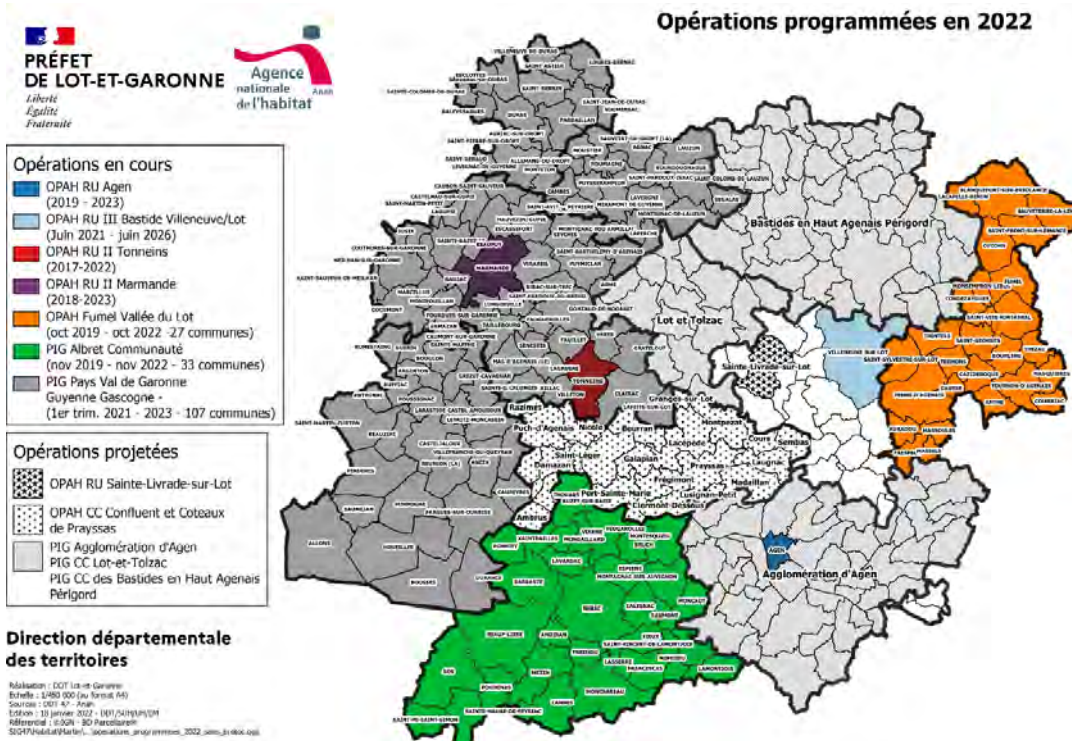
Les territoires couverts par des programmes sont engagés dans une démarche d'accompagnement des propriétaires modestes et très modestes à l'amélioration énergétique de leur logement.

La majeure partie du département est actuellement couvert et des opérations sont projetées notamment sur le territoire du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

Ces programmes permettent une visite à domicile, qui s'accompagne de conseils pour la réalisation de travaux adaptés ainsi que l'aide à la mise en place d'un financement. Ils assurent également la réalisation d'animations spécifiques aux éco-gestes et d'actions de sensibilisation. **Ces actions permettent de réduire la consommation énergétique des logements**

En 2021, **7 862 547 €** ont été engagé par l'ANAH pour accompagner **633 logements** sur le département. 555 propriétaires occupants pour une moyenne de 10 457 € / logement et 78 propriétaires bailleurs pour une moyenne de 19 878 € /logement. 56% de ces logements ont été accompagnés dans le cadre d'un dossier Energie.

Un chiffre qui contraste avec le nombre de logements construits dans l'après-guerre et le nombre de ménages en précarité énergétique.



Source: DDT47

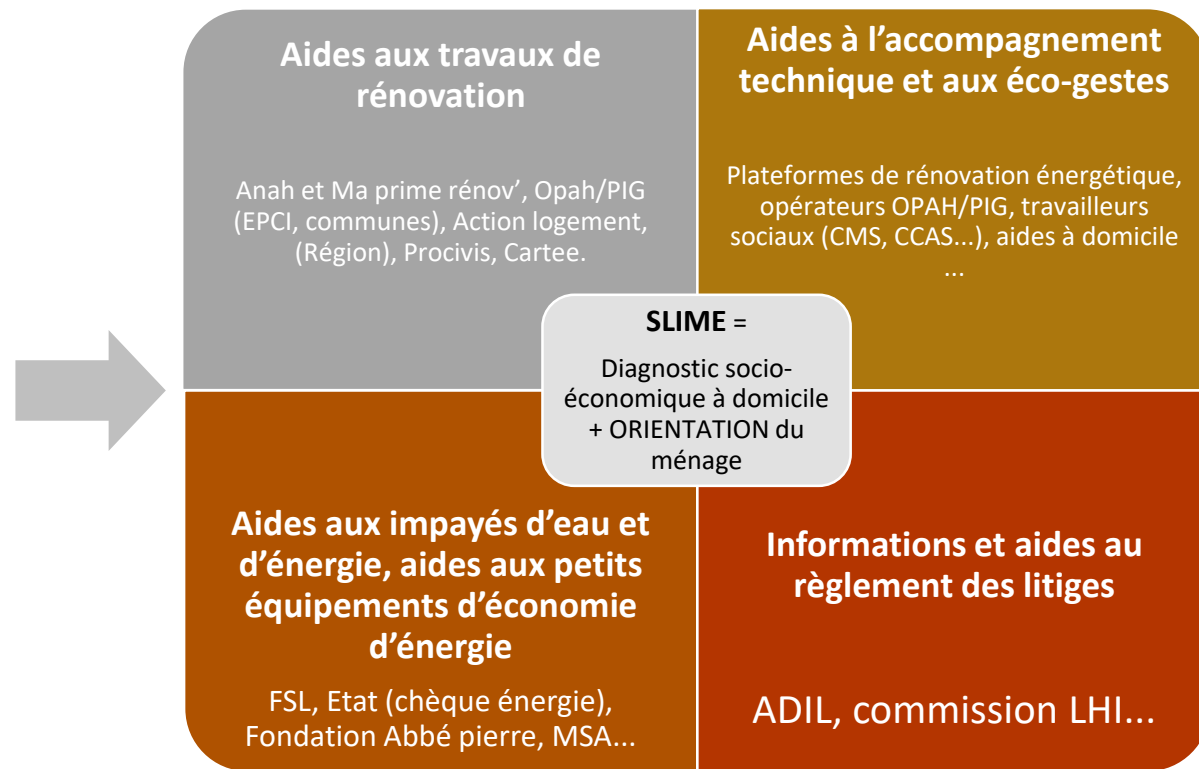
	Modeste	Très modeste
Nombre de ménages éligibles à l'aide ANAH en 2020	19595	21391

Source: Geodip

Un SLIME départemental au service de la lutte contre la précarité énergétique ?

Par définition, le programme SLIME vise à massifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en précarité énergétique. S'appuyant sur le pouvoir d'agir des ménages, le programme permet de concilier plusieurs thématiques en lien étroit avec la précarité énergétique.

Le dispositif permet de bénéficier de financements jusqu'à 70% des dépenses de sa mise en œuvre par les collectivités ...). En 2021, 46 collectivités ont engagé un Slime sur leur territoire.



Retour d'expérience du SLIME Bordeaux METROPOLE (SOLIHA CREAQ MPS)

Focus sur le Slime de Bordeaux Métropole

- Quatre années : JUIN 2017 – JUIN 2021
- 1376 ménages accompagnés
- 1048 visites à domicile

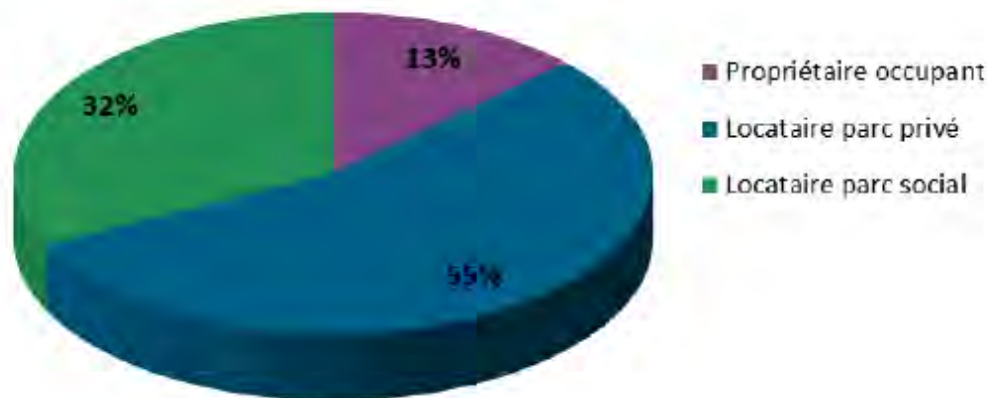
Le suivi est un point d'attention important, en effet 50% des ménages ont bénéficié d'une baisse de consommation de l'ordre de 25%.

Selon les relevés du dispositif **32% des ménages accompagnés du dispositif sont des locataires du parc social**. Ce qui traduit une forte implication de la part des organismes HLM. Par ailleurs, plus de la moitié des ménages accompagnés sont du parc privé, soit 55%.

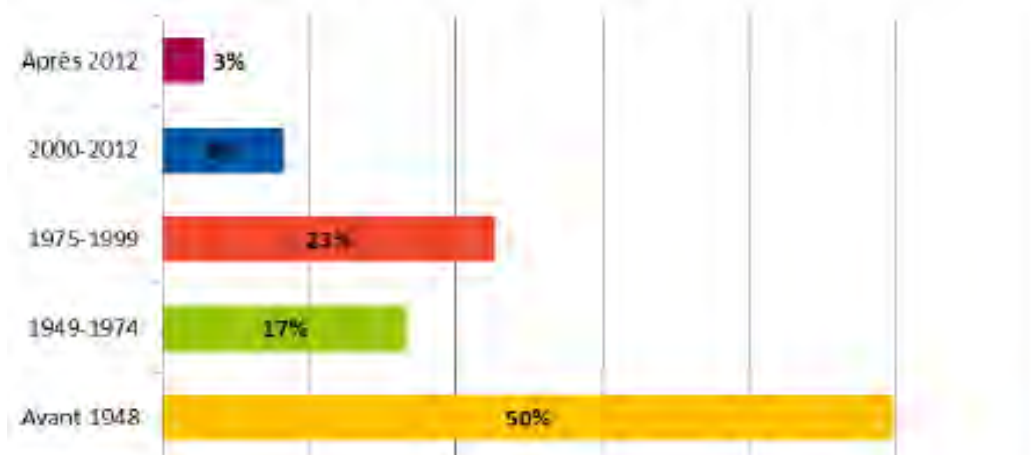
Les alertes proviennent principalement des travailleurs sociaux mais surtout durant cette dernière année des bénéficiaires eux-mêmes pour des **problématiques de factures d'énergie et/ou d'eau importantes** et par le biais du bouche à oreille.

Le bâti visité est surtout **ancien, relevant de l'habitat collectif, peu isolé** et chauffé en tout électrique avec des équipements peu performants. L'essentiel des désordres constatés en visite à domicile révèle des **problèmes d'humidité, des huisseries en mauvais états et des désordres électriques**

Statut d'occupation des ménages accompagnés



Date de construction des logements visités



Les organismes/structures indispensables à la lutte contre la précarité énergétique

ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)

DDETSPP (La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations)

L' ADEME (l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)

Le Conseil Régional

Action logement

L'ADIL (Agence Départemental pour l'Information sur le Logement)

Les CCAS (Centre Communautaire d'Action Sociale)

LES CMS (Centre Médico Social)

Le FSL (Fonds de Solidarité Logement)

ARS (Agence Régionale de Santé)

CAF (Caisse d'allocation familiale)

FAP (Fondation Abbé Pierre)

De nombreux acteurs institutionnels et associatifs interviennent à différentes échelles dans la lutte contre la précarité énergétique => Il est nécessaire de coordonner leurs actions en faveur des plus fragiles

Conclusion du diagnostic sur la précarité énergétique

=> La précarité énergétique est une réalité prégnante, **en effet 20 % des ménages du Lot-et-Garonne sont potentiellement en situation de précarité énergétique**. On observe une forte concentration des ménages touchés par ce phénomène sur les pôles urbains (qui concentrent le plus de logements sociaux et de copropriétés anciennes) mais avec une intensité rurale bien réelle.

=> Les nombreux facteurs de vulnérabilités de la précarité énergétique (âge du parc bâti, précarité des ménages, hausse du prix des énergies) complexifient la mise en place des mesures adéquates. A l'échelle du département, il existe des dispositifs opérationnels et animés (PIG, OPAH, plateforme SARE..) qui permettent d'accompagner les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.

=> L'enjeu de la transition énergétique interroge tant les systèmes de chauffage existants (fioul ou tout électrique désuet) que les efforts économiques qu'ils sous-tendent.

Afin de faire face au phénomène de la précarité énergétique, le Département peut s'appuyer, en complément des dispositifs existants, sur la mise en place d'un Slime. Ce dernier permettra de mieux accompagner les ménages identifiés en leur offrant des solutions adaptés.